

solution pour annuler une partie d'un devis signé

Par tientien39, le 20/11/2012 à 17:12

Bonjour.

Dans le cadre du la construction d'un nouveau batiment industriel pour mon entreprise, j'ai signé un devis au mois de décembre 2011 pour la fourniture et la pose d'un batiment métallique de 200m2.

Sur ce devis ne figure que la date de validité de 3 mois.

Ayant prit du retard pour l'obtention du permis de construire, les travaux ont commencé au mois de juin 2012. (je réalise moi même le terrasement, la partie maconnerie et l'aménagement intérieur du batiment).

Au mois de juin le commercial du constructeur de batiment me contact pour me dire qu'il souhaite venir la derniére semaine du mois de juillet 2012 pour monter l'ossature du batiment (ils vont fermer pour les congé en aout comme ca j'aurais le temps de finir la partie maconnerie en aout).

Ce méme commercial me recontacte courant juillet pour me dire qu'il ont du retard et qu'il ne viendront qu'au mois de septembre , un peu decu je lui demande cet fois ci de me le confirmer par écrit (courrier recu avec délai de pose de l'ossature derniére semaine de septembre).

3 éme semaine de septembre je les contacte, et la encore du retard, l'ossature a été monté qu'a partir du 10 octobre.

A l'heure actuel ils doivent me tenir informé de la suite du montage (toiture et bardage) et malgré mes relance toute les semaines ils ne viennent pas, ils ont apparemment un probléme pour avoir les toles de toiture et de bardage.

Mon bail actuel ce termine au mois de juin 2013, ca devient critique au niveau delai.

De ce fait es ce que je peut annuler le reste de la prestation , payé ce qu'il ont monté (j'ai déja regler 20% a la commande) , car j'ai déja trouvé un autre fournisseur pour les toles de toiture et de bardage , il me reste a trouver un poseur.

Je ne voudrait plus avoir a faire a eux , car il y a eu des malfacons au niveau du montage de l'ossature et d'autre probléme avec eux trop long a citer ici.

Merci d'avance.